

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 23 mai à 18h05, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Catherine CLAYEUX, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**. Bernadette BAUMGARTNER **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Philippe CHEVALIER, Catherine CREPIN, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Imann EL MOUSSAFER, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA-GERARD, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Jean-Michel TALON et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY, Robert NATALE à Lionel ROY et Françoise THOMAS à Roland DAMOTTE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 06 mai 2024	Le 6 mai 2024	En exercice	50
		Présents	31
		Votants	35

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Gilles PERRIN est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2024-04-25 – Marché de travaux -Réhabilitation bâtiment en briques futur siège CCST Lots 01, 08 et 10

Rapporteur : Daniel FRERY

Vu la délibération n°2024-01-19 relative à l'attribution du marché de travaux pour la réhabilitation du bâtiment en briques du futur siège de la CCST qui annule et remplace la délibération 2023-07-10

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 23 mai 2024,

Une consultation a été lancée le 8 novembre dernier pour un marché de travaux concernant la réhabilitation (travaux de gros œuvre et second œuvre) du bâtiment situé 28, faubourg de Belfort à Delle, anciens bureaux de l'entreprise LISI, afin d'y délocaliser le siège de la Communauté de communes du Sud Territoire.

Il s'agit de la première tranche des travaux, concernant l'enveloppe du bâtiment (travaux de gros œuvre rendus nécessaires) et l'aménagement intérieur de 2 étages (rdc + 1er étage).

Les travaux ont été répartis en différents lots :

- Lot N° 01 : DÉSAMIANPAGE
- Lot N° 02 : TERRASSEMENT – VOIRIES – RÉSEAUX
- Lot N° 03 : DÉMOLITIONS – GROS OEUVRE
- Lot N° 04 : COUVERTURE – ÉTANCHÉITÉ – ZINGUERIE
- Lot N° 05 : MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM
- Lot N° 06 : SERRURERIE
- Lot n° 07 : MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS
- Lot n° 08 : PLATRERIE - PEINTURE
- Lot n° 09 : CARRELAGE - FAIENCE
- Lot n° 10 : SOLS SOUPLES
- Lot n° 11 : FAUX PLAFONDS – CLOISONS MODULAIRES VITRÉES
- Lot n° 12 : ASCENSEUR
- Lot n° 13 : ÉLECTRICITÉ
- Lot n° 14 : CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE – SANITAIRE

A l'issue de cette consultation, 11 lots ont été attribués à l'entreprise L'AUBE.

Concernant les 3 lots restants, la procédure a été déclarée sans suite au motif d'irrégularité de la procédure et a fait l'objet d'une nouvelle consultation.

Il s'agit des lots :

- Lot N° 01 : DÉSAMIANPAGE
- Lot n° 08 : PLATRERIE - PEINTURE
- Lot n° 10 : SOLS SOUPLES

Une nouvelle consultation a été lancée le 23 avril 2024 sur la plate-forme e-marchespublics.fr.

La commission d'appel d'offres, réunie le 23 mai 2024, a décidé d'attribuer les différents lots aux entreprises suivantes comme étant les offres économiquement les plus avantageuses soit :

Lot N° 01 : DÉSAMIANPAGE	Entreprise DFD Grand Est	42 000 € HT
Lot N° 08 : PLATRERIE – PEINTURE	Entreprise L'AUBE	157 000 € HT
Lot N° 10 : SOLS SOUPLES	Entreprise EURO SOL	27 070.93€ HT

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider l'attribution des différents lots présentés ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à ce marché.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le VENDREDI 31 MAI 2024</p> <p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p>	<p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p>  
---	--